



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 2026/001-ARTEC/DG/PRMP/AOO

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publics dans le Journal des Marchés Publics n° en date du **17/02/2026** et .

2. Le **AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION** sollicite de la part des candidats intéressés des offres et des candidatures sous plis fermés pour fournir "**À Restauration pour le personnel de l'ARTEC (À commande)**". Les Prestations de services sont réparties en lot unique. Les Prestations de services constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable. .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics en ses articles 35 , 63 et 67 en vue de la passation de marché « Contrat-cadre » conclu commande.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
- Nom du Responsable : ANDRIAMIHAJA Rakotovao Nanja Johanesa
- Fonction: Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse: IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 4EME ETAGE - PORTE 403
- E-mail:

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offre, version électronique, doit être retiré auprès du AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 209 moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)
- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 209.
- Lot 1: deux cent mille Ariary (Ar200 000.00)

6. Les plis devront parvenir à IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 209 au plus tard le 23/03/2026 à 09 H 00 Min locales et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
- Lot 1: deux millions Ariary (Ar2 000 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque au nom du Madame le Receveur Gal d'Antananarivo et versé au trésor public.

9. Les titulaires du contrat-cadre issu du présent appel d'offres seront ultérieurement invités à participer à la passation des marchés subséquents.

à Le 19/02/2026

